

# AESH DES PROFESSIONNELS QUI DOIVENT ÊTRE RECONNUS !

Mobilisation AESH le **mardi 19 octobre**, lieux et horaires à venir sur le site.

**STAGE AESH**  
**Vendredi 26 novembre, 12 rue du colonel Rémy,**  
**14000 Caen**

Lors de ce stage nous ferons un point sur les situations de AESH, nous vous donnerons des informations sur vos droits et nous prendrons le temps de répondre à vos questions. Participer à un stage de formation syndicale, c'est un moyen de vous informer et de ne pas rester isolé.e.

**Vous devez **obligatoirement** envoyer votre demande d'autorisation au moins un mois avant la date du stage de **formation syndicale**.**

**Pour vous inscrire , envoyer **aussi** un mail à : [fsu14@fsu.fr](mailto:fsu14@fsu.fr)**

**La participation à ce stage est un droit et n'entraîne pas de perte de salaire.**

(Les frais de route occasionnés pourront être remboursés aux AESH syndiqués au SNUipp-FSU 14)

## MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Courrier à adresser à Monsieur – Madame le-la chef-fe d'établissement / IEN et ou PIAL (établissement du second degré recruteur ou d'emploi)

Copie à la DSDEN (AESH)

NOM.....

à Monsieur – Madame le-la chef-fe d'établissement / IEN et ou PIAL

Prénom.....

Fonction .....

Établissement .....

Conformément aux dispositions de la loi n°82-997 du 23/11/1982 (art. 2) relative aux agents non-titulaires de l'État définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé **26 novembre** pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera au **12 rue du colonel Rémy 14000 Caen** de 9h à 17h. Il est organisé par la Section Départementale FSU de Normandie, sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n°84-474 du 15/06/1984 (arrêté du 13/01/09 publié au J.O. du 30/01/09 pour la FPE et arrêté du 30/11/09 pour la FPT).

A ..... Le .....Signature: